



La Charte Terre Entreprise proposée par Groupama Centre-Atlantique met à votre disposition des offres exclusives dédiées **aux Jeunes Agriculteurs**. Ces avantages vous permettront de démarrer votre activité en bénéficiant d'un soutien de la part de l'assureur privilégié du monde agricole.

Ces avantages s'appliquent à tous les jeunes agriculteurs qui entrent dans la charte Terre Entreprise de Groupama Centre-Atlantique à compter du 1^{er} janvier 2018

Pour entrer dans la Charte Terre Entreprise, vous devez :

- Avoir moins de 40 ans (pour les femmes, 1 année supplémentaire par enfant)
 - Être affilié au régime de la MSA et ENIM
 - Être installé depuis moins de 5 ans, idéalement en ayant réalisé un plan de professionnalisation personnalisé*
 - Être jeune exploitant, paysagiste, entrepreneur de travaux agricoles ou double actif...
 - Être assurés Groupama pour les Biens professionnels, en Auto, en Assurance de personnes et en RC.
- Je déclare remplir les 5 conditions mentionnées ci-dessus

1 Des réductions tarifaires chaque année, pendant 5 ans, sur tous vos risques privés et professionnels

- Pour vous accompagner dans votre installation, nous vous offrons jusqu'à un an et demi d'assurances.
- Pour la souscription d'un contrat Climatique subventionnable «récolte ou prairie», vous bénéficiez d'une avance de subvention pour soulager votre trésorerie.

Contrats / Années	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Pour tous vos contrats	50 %	30 %	30 %	20 %	20 %
Pour vos assurances climatiques	20 %	15 %	15 %	10 %	10 %
Pour votre contrat service de remplacement	40 %	30 %	20 %	10 %	10 %

2 Une aide concrète pour maintenir l'activité de l'exploitation en cas de coup dur

- En cas d'arrêt de travail : nous doublons le montant de vos indemnités journalières dans la limite de 60 jours les deux premières années.
- En cas de décès : nous versons un abondement de 18 000 €, si souscription d'une garantie décès dès la 1^{ère} année d'installation
- Pour la vie privée : nous mettons à votre disposition une assistance à domicile pour vous, votre conjoint, vos enfants...
- Nous vous offrons un avantage sur la souscription de votre contrat service de remplacement. (voir point 1)

3 Une attention particulière lors d'une naissance

- Nous doublons le montant de votre forfait naissance⁽⁴⁾, si vous avez souscrit un contrat Santé
- Le forfait est aussi doublé en cas d'adoption

4 Une démarche de prévention

- Nous réalisons un audit d'exploitation au premier contact,
- Nous vous accompagnons financièrement sur vos démarches de prévention avec des réductions sur vos contrats d'assurance et par des tarifs réduits chez nos partenaires. (voir point 5)

5 Un accompagnement au quotidien

- Nous vous proposons des réductions chez des partenaires spécialistes de la prévention agricole.
- Votre fidélité est récompensée, à partir de la 3^{ème} année, dans le cadre du Club Groupama Avantages

Les signataires s'engagent à respecter les principes généraux de cette Charte Terre Entreprise.

Madame / Monsieur : CHANOY Pierre Renaud
 Adresse : Château N 24060 Pougneux
Cedex 09 TA Dadoque
 Agissant en qualité de Jeune Chef d'Exploitation Agricole
 Date et signature : 02 Mai 2018

Groupama Centre-Atlantique
 2 avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9.
 Représentée par : Rachid SALES
 Agissant en qualité de : Président de l'Association de la Jeune
 Date et signature : 02 Mai 2018